

## Collège Saint-Exupéry : chronologie 2017-2022

*mise à jour : 21 octobre 2022*

### Chronologie

**1882** : construction des premiers bâtiments du collège (anciennement école publique)

**1970** : construction des bâtiments les plus récents du collège sur l'emplacement d'une ancienne fabrique d'œillets métalliques

**2005** : Le Département s'engage à entreprendre des travaux de réhabilitation du collège, après la livraison du collège Françoise-Giroud à Vincennes

**Juin 2011** : première étude de faisabilité par le Département

**Décembre 2014** : adoption à l'unanimité par les conseillers départementaux d'un "dossier de prise en considération" qui entérine le projet de rénovation du collège Saint-Exupéry pour un budget de 16,5 millions d'euros. La réhabilitation a lieu en deux temps

**Avril 2016** : malgré le lancement de la première phase de l'opération sur le bâtiment B, le calendrier du chantier global est revu avec une pause en 2017 pour boucler "*les études et le lancement des procédures d'appel d'offres*". Les travaux, menés en site occupé doivent reprendre à l'été 2018.

**Printemps 2017** : début des études préalables aux travaux de la rénovation et diagnostics des sols

**21 septembre 2017** : Première réunion de travail : le Département présente à la Ville pour information les premiers résultats des prélèvements effectués dans le cadre des études préalables aux travaux de réhabilitation. Le Département propose que les mêmes études soient réalisées dans les bâtiments municipaux voisins : crèche, RAM, restauration maternelle nord, et la Ville demande que des prélèvements soient également effectués dans la cour de la crèche.

**13 octobre 2017** : réunion de travail en préfecture en présence du sous-préfet, avec l'Inspection d'Académie, l'Agence Régionale de Santé, le département et la ville

**20 octobre 2017** : présentation de l'évaluation des risques sanitaires par l'Agence Régionale de Santé au Département, à la Ville, à l'Inspection d'Académie ; Demande de réalisation d'une 2e campagne de prélèvements, cette fois-ci en mode passif, et extension du périmètre d'études à la totalité des bâtiments du collège susceptibles d'être concernés.

La ville fait réaliser les mêmes études de recherches de solvants dans la totalité des locaux de la Maternelle nord et dans le jardin cœur de ville, pendant les vacances scolaires.

**27 octobre 2017** : nouvelle réunion en préfecture en présence du sous-préfet, identification par le Département en lien avec la Ville des premiers scénarios dans l'attente des résultats : transfert complet ou maintien partiel sur site avec gel de certains locaux du collège

**9 novembre 2017** : transmission des résultats de la 2e campagne de prélèvement sur Saint-Exupéry, et les bâtiments municipaux : crèche, restauration RAM pour évaluation des risques sanitaires

**10 novembre 2017 après-midi** : Réunion en préfecture sur les mesures à prendre suite à la présentation de l'évaluation des risques sanitaires par l'Agence Régionale de Santé sur la base de ces résultats, et formulation des recommandations, conduisant le Conseil départemental et l'Inspection d'Académie à décider de transférer le collège Saint-Exupéry sur un autre site. Décision, par la ville de Vincennes de transférer la restauration scolaire de la Maternelle Nord, la crèche Liberté, et le Relais d'Assistantes Maternelles

**13 novembre 2017** : Information de ces décisions auprès des personnels en matinée et des familles dans l'après-midi. Information communiquée également à l'ensemble des élus (majorité et opposition), et au Comité Vigilance Franklin

**14 novembre 2017** : transmission par l'Agence Régionale de Santé d'un courrier de demande de restriction d'usage de l'eau pour les bâtiments municipaux concernés (crèche Liberté, Relais d'Assistantes Maternelles, restauration de la Maternelle du Nord) accueillant des enfants de 0 à 6 ans.

**15 novembre 2017** : réception des associations de parents d'élèves du collège par Mme Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, et Dominique Le Bideau, conseillère départementale. Réunion au centre G.-Pompidou avec les parents des collégiens en présence du sous-préfet, du délégué départemental de l'ARS, de la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, d'Evelyne Rabardel, vice-présidente du Conseil départemental, et de Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes.

**16 novembre 2017** : Conformément aux engagements pris la veille devant les parents, Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, participe à une réunion organisée au Département avec Evelyne Rabardel et ainsi que les représentants de l'Etat et de l'Inspection académique et des enseignants, de l'ARS, et des représentants des parents d'élèves du collège, afin de rechercher des alternatives pour la relocalisation du collège dans l'attente de la construction d'un collège provisoire modulaire. Comme elle l'avait annoncé, suite aux recherches effectuées par les services de la Ville, Charlotte Libert-Albanel propose plusieurs solutions avec une répartition des élèves sur plusieurs sites pour qu'ils puissent rester au plus près de Vincennes : au collège Offenbach à Saint-Mandé, à l'INSEP dans le Bois, au lycée Paul-Valéry à Paris 12e. Les services départementaux et académiques analysent dans le détail ces nouvelles pistes en vue d'une nouvelle réunion prévue le lendemain 17 novembre. Charlotte Libert-Albanel reçoit également au cours de deux réunions, en présence de M. le sous-préfet et de l'ARS, d'une part les parents des enfants de la crèche Liberté, et d'autre part ceux des enfants fréquentant la restauration de la Maternelle du Nord. Le département publie sur son site [l'étude historique documentaire et mémorielle et le diagnostic environnemental des sols du collège Saint-Exupéry](#) en date du 20 septembre 2017.

**Parallèlement**, le sénateur Laurent Lafon et Mme le Maire Charlotte Libert-Albanel poursuivent leur contacts réguliers à ces sujets avec le cabinet du Ministre de l'Éducation nationale, du Ministre de la Santé, de la Présidente de la Région Île-de-France et de la maire de Paris. Des échanges ont également lieu avec M. le Préfet du Val-de-Marne et les responsables de l'ARS Île-de-France.

**17 novembre 2017** : L'Agence régionale de santé communique à la sous-préfecture, au Département et à la Ville sa notice d'accompagnement des résultats d'analyse. Lire le document : [Notice d'accompagnement des résultats d'analyses communiquée par l'Agence régionale de santé - 17 novembre 2017 \(pdf - 166,81 ko\)](#) . La Ville demande à l'Agence régionale de santé d'ajouter à cette note les simulations qu'elle a réalisées pour les différents publics afin de permettre la bonne information de tous.

**Lors de la réunion de ce jour, le département a fait des propositions qui incluent des solutions proposées par la Ville qui sont désormais actées**, à savoir, en lien étroit avec l'Éducation nationale : l'accueil de toutes les classes de 6e au collège Offenbach de Saint-Mandé, et l'accueil de tous les élèves porteurs de handicap dans les collèges vincennois. Néanmoins, le Département avait abandonné l'étude d'options de proximité pour les 5e 4e 3e. **Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, a demandé en séance que les trois options d'autres lieux toujours à l'étude (AFPA Montreuil, INSEP, lycée Paul-Valéry dans le 12e) continuent de faire l'objet d'une analyse complète.** La solution retenue par le Département et l'Éducation nationale suite à la consultation des différents acteurs du dossier sera communiquée aux parents de manière commune ce lundi 20 novembre. Par ailleurs, dans le cas où des cours à distance pourraient être proposés, Charlotte Libert-Albanel s'est engagée à mettre à disposition une salle de restauration pour accueillir les élèves de 5e à 3e à proximité du collège, le Conseil départemental devant dès lors prendre en charge les modalités de restauration proprement dite. Dès lors que le corps enseignant en voterait le principe, Madame le maire de Vincennes s'est aussi engagée à mettre à leur disposition une salle municipale, équipée informatiquement par le Département, pour qu'ils puissent se former à ces nouvelles modalités d'enseignement et y donner leurs cours. Enfin, elle s'est engagée à rechercher toutes les possibilités pour accueillir dans des espaces municipaux selon un planning défini avec les enseignants les temps collectifs nécessaires à ce dispositif.

**20 novembre 2017** : Une troisième réunion de travail réunissant les acteurs institutionnels et les représentants des associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP), des enseignants et du personnel départemental a lieu afin de trouver collectivement la meilleure solution de scolarisation pour les 641 collégiens. L'ensemble des acteurs institutionnels concernés ont acté les solutions suivantes :

- **Les collégiens en situation de handicap ou ayant des problématiques de santé particulières** pourront être accueillis dans les autres collèges environnants jusqu'au 6 juillet 2018 ;
- **Les 186 élèves de 6e du collège Saint-Exupéry** seront scolarisés au sein du **collège Offenbach, situé à Saint-Mandé**, jusqu'au 6 juillet 2018. Ils pourront bénéficier du service de la restauration sur place tout au long de cette période ;
- Sur proposition des personnels enseignants et avec l'accord des autorités de l'Éducation nationale, **les 455 élèves de 5e, 4e et 3e** bénéficieront d'un enseignement à distance pour la période du 27 novembre au 22 décembre 2017 inclus. Cet enseignement comblera **télé-enseignement et cours en présentiel, dans des salles mises à disposition par la ville de Vincennes**. Une autre salle proche du collège sera également mise à disposition pour permettre aux collégiens de se réunir le temps du déjeuner ;
- Une quatrième réunion se tiendra le 5 décembre prochain pour décider la suite de la prise en charge de ces élèves pour la période courant du 8 janvier au 6 juillet 2018.

Enfin, les services du Conseil Départemental ont rencontré le 20 novembre les services de la ville de Paris afin d'avancer sur les conditions de réalisation **d'un bâtiment provisoire à proximité du collège Saint-Exupéry** permettant d'accueillir les collégiens à la rentrée de septembre 2018 ; une question que Madame le maire de Vincennes a également de son côté abordée avec la ville de Paris, avec laquelle un rendez-vous est prévu à brève échéance.

Par ailleurs, transmission à la Ville, au département et à l'ARS des **résultats d'analyse des eaux souterraines** : [Résultats d'analyses sur les eaux souterraines - 20 novembre 2017 \(pdf - 1,11 Mo\)](#) Les résultats d'analyses mettent en évidence "un **panache de pollution en PCE et TCE centré au niveau de la source de pollution identifiée dans les sols**". La concentration en chlorure de vinyle, résultant de la dégradation des PCE et TCE, est inférieure au seuil de quantification, et le dichloroéthylène (cis- ou trans-) est quasiment absent.

S'agissant des hydrocarbures, selon le bureau d'étude du Conseil départemental, leurs teneurs sont en cours de vérification" (source: ARS). **Il convient de rappeler que l'eau alimentant les Vincennois n'est pas d'origine souterraine** : elle provient de la Seine et, pour le secteur du Domaine du Bois, de la Marne.

**21 novembre 2017** : Une réunion est organisée en mairie à l'attention des riverains, en présence de Madame le Maire de Vincennes, de M. le sous-préfet, et des représentants du Conseil départemental, de l'Agence régionale de santé, et du Laboratoire central de la Préfecture de police. Le périmètre des riverains potentiellement concernés par des investigations à venir a été défini avec l'ARS : 20 points de contrôle seront effectués chez des riverains volontaires. Ces prélèvements seront mis en œuvre par le laboratoire central de la Préfecture de police, les pavillons et rez-de-chaussée des immeubles seront priorités.

Par ailleurs, dans un communiqué de presse ([téléchargeable ci-dessous et disponible également sur le site de l'ARS : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/pollution-aux-solvants-chlores-vincennes-lars-publie-le-detail-de-ses-analyses](https://www.iledefrance.ars.sante.fr/pollution-aux-solvants-chlores-vincennes-lars-publie-le-detail-de-ses-analyses)), l'Agence régionale de Santé Île-de-France publie le détail de ses analyses.

**22 novembre 2017** : Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, et Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, rencontrent le conseiller crise sanitaire de Mme la Ministre de la Santé. Il a été convenu de prendre les mesures suivantes : - sur la base des résultats existants, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a été saisie pour réétudier le niveau de risque au collège. Nous sommes en attente des conclusions ; - le conseiller du Ministre de la Santé prend l'attache du conseiller technique en charge du dossier auprès du Ministre de l'Éducation nationale pour évoquer ensemble la situation du collège Saint-Exupéry et les solutions de délocalisation envisagées ; - un bilan de gestion du dossier sera organisé dans quelques semaines.

**24 novembre 2017** : L'équipe de direction du collège fait part aux parents des modalités d'organisation du télé-enseignement

**27 novembre 2017 : entrée au Collège Offenbach à Saint-Mandé des élèves de 6e** du collège Saint-Exupéry qui vont y terminer leur année scolaire. Madame le maire de Vincennes est présente avec le maire de Saint-Mandé pour remercier l'équipe du collège, à travers notamment sa principale, pour l'accueil qu'elle a su réserver aux jeunes élèves vincennois. **Pour les besoins du télé-enseignement, la Ville met à disposition de l'Éducation nationale les salles suivantes aux horaires indiqués ci-dessous:**

**Cœur de Ville - Salle des Académiciens** (rez de chaussée) pouvant accueillir une salle de classe complète (**du lundi au vendredi de 8h30 à 18h**). - **Salle Anacrouse et salle Rubato du Conservatoire** (2e étage) pouvant accueillir des classes par 1/2 groupe pour des cours de langue (**de 8h30 à 16h du lundi au vendredi sauf le mercredi de 8h30 à 12h**) - **Salle de groupe de la Médiathèque** pouvant accueillir des classes par demi-groupe pour des travaux de recherche encadrés par les professeurs (**mardi et vendredi 10h30-12h30 / 15h-19h; mercredi 10h30-18h, jeudi 15h-19h**)

**Office de Tourisme - Salle de réunion** (sous-sol) pouvant accueillir une salle de classe complète (**du lundi au vendredi 9h30-12h30 et 13h30-17h30**).

**Espace Sorano - Salles R1 et R2** (rez-de chaussée) en vue d'accueillir un espace restauration (**du lundi au vendredi de 11h30 à 14h**).

La Ville dégage par ailleurs 27 heures de créneaux supplémentaires dans les **équipements sportifs**.

**28 novembre 2017** : Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, reçoit avec Laurent Lafon, sénateur, et Dominique Le Bideau, conseillère départementale, les fédérations de parents d'élèves (PEEP et FCPE) pour dresser l'état des lieux de la situation, évoquer le démarrage

du télé-enseignement prévu pour l'après-midi même, et envisager les différentes pistes encore d'actualité pour le transfert.

**30 novembre 2017** : Charlotte Libert-Albanel rencontre Patrick Bloche, adjoint à la maire de Paris chargé de l'éducation, les services de la ville de Paris et le cabinet de Mme la maire du 12e arrondissement pour étudier avec eux les possibilités d'implantation sur le territoire du 12e du collège provisoire pour la rentrée de septembre 2018 ; par ailleurs des réunions de travail avec le Conseil départemental ont aussi eu lieu sur site dans cette perspective.

**1er décembre 2017** : Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, reçoit avec Laurent Lafon, sénateur, Dominique Le Bideau et Julien Weil, conseillers départementaux, les représentants du collectif Saint-Exupéry Vincennes pour faire le point de la situation, et évoquer les étapes à venir pour la rentrée de janvier et celle de septembre 2018.

**5 décembre 2017** : Une nouvelle réunion de travail réunissant les acteurs institutionnels (services de l'Etat, Département, et pour la ville de Vincennes Mme le maire Charlotte Libert-Albanel, Dominique Le Bideau et Laurent Lafon) et les représentants des associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) et des enseignants a lieu. "Après l'examen de toutes les hypothèses de scolarisation des collégiens, l'ensemble des acteurs présents ont acté que la seule option techniquement et pédagogiquement réalisable pour la rentrée de janvier 2018 est celle d'un accueil dans l'ancien collège Camille Pissarro, situé à Saint-Maur-des-Fossés. (...) Parallèlement, les services du département en coordination avec la ville de Paris et les services de l'Etat ont d'ores et déjà largement engagé les procédures permettant de réaliser un collège provisoire Cours des Maréchaux. Tout est fait afin que ce collège provisoire soit livré pour la rentrée de septembre 2018, permettant ainsi de scolariser tous les collégiens de la 6e à la 3e." Télécharger le [Communiqué de Presse - collège saint-Exupéry - Point d'information - 5 décembre 2017 \(pdf - 398,49 ko\)](#)

**12 décembre 2017** : Une réunion est organisée par le Conseil départemental en présence des associations de parents d'élèves, et à laquelle la Ville assiste. Elle avait pour objet de préciser les modalités de transports envisagées pour les collégiens dans la perspective de la rentrée de janvier au collège Camille-Pissaro à Saint-Maur.

**13 décembre 2017** : Les résultats des prélèvements effectués chez les riverains par le Laboratoire central de la Préfecture de Police volontaires leur sont communiqués individuellement par le service Hygiène et Habitat de la ville de Vincennes. L'ARS communique ses éléments d'analyse générale sur ces résultats : concernant le tétrachloroéthylène, "tous les résultats sont nettement inférieurs à la valeur repère du HCSP" ; pour le trichloroéthylène, "18 résultats sont inférieurs à la valeur repère du HCSP (2 µg/m<sup>3</sup>), témoignant ainsi d'une bonne qualité de l'air ; parmi ceux-ci, le TCE n'a pas été détecté sur 16 prélèvements. Un résultat présente un léger dépassement de la valeur repère (2,2 µg/m<sup>3</sup>)." Selon l'ARS, "il n'est attendu aucun effet sanitaire associé aux concentrations mesurées dans les logements des riverains. Compte tenu de ces résultats rassurants, il n'apparaît pas utile de mener de nouvelles investigations chez les riverains." Télécharger l' [Analyse globale des résultats par l'ARS - Qualité de l'Air Intérieur Riverains - 13 décembre 2017 \(pdf - 69,14 ko\)](#)

**18 décembre 2017** : En commission permanente, le Conseil départemental du Val-de-Marne vote à l'unanimité l'autorisation de signature de toute demande d'occupation du sol et de travaux pour l'implantation de classes modulaires Cours des Maréchaux.

**19 décembre 2017** : une réunion "plénière" entre les différents acteurs concernés a lieu pour préciser les conditions de transports des enfants qui intégreront le collège Camille Pissaro : - le réseau de la ligne 112 du bus sera renforcé de 4 bus le matin et 4 bus le soir afin d'offrir une souplesse dans les moyens de transports empruntés : RER ou bus - la RATP déploiera deux agents d'orientation et d'indication sur le quai de Vincennes et sur celui de la station La Varenne Saint-Hilaire - au moins pendant les 15 premiers jours qui suivront la rentrée. Elle propose également des ateliers de mobilité pour les collégiens pour les aider à se repérer / se

diriger dans les transports en commun. - le Conseil départemental affectera 4 de ses agents qui seront présents sur le trajet à pied entre la gare et le collège Pissaro - M. le Préfet a demandé un renforcement de la brigade des transports sur cette ligne - La carte Imagin'R sera totalement prise en charge par le Conseil départemental pour tous les élèves du collège Saint-Exupéry. Les 60 familles qui avaient déjà demandé leur carte Imagin'R seront rattachées à la démarche globale. Les parents seront tenus informés des modalités de rentrée par un courrier qui leur sera adressé à leur domicile.

Le Conseil départemental a d'autre part confirmé lors de cette réunion que les démarches pour l'implantation du collège modulaire sur le Cours des maréchaux mobilisaient tous les interlocuteurs concernés pour que le collège ouvre ses portes en septembre 2018.

**8 janvier 2018** : les élèves de 5e, 4e, 3e du collège Saint-Exupéry intègrent l'ancien collège Camille-Pissaro à Saint-Maur selon l'échéance et les modalités prévues.

**10 janvier 2018** : la Commission départementale des sites de Paris émet un avis favorable à l'implantation d'un collège provisoire cours des Maréchaux pour la rentrée de septembre 2018.

**19 janvier 2018** : Une réunion plénière a lieu au Conseil départemental du Val-de-Marne en présence de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la situation du collège Saint-Exupéry. L'occasion de faire, dans un premier temps, un bilan de la rentrée des collégiens au sein du collège Camille-Pissarro à Saint-Maur des Fossés qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, notamment grâce au dispositif de sécurisation du parcours mis en place. Mme le Maire a souhaité remercier Monsieur le Sous-Préfet et les services du Département pour les moyens déployés pour les jeunes Vincennois. S'agissant du collège provisoire, le calendrier des échéances annoncé est pour le moment respecté. Les travaux devraient commencer dans les semaines à venir, Cours des Maréchaux.

**22 janvier 2018** : Le Ministère de la Transition écologique et solidaire fait part de son autorisation pour la construction du collège modulaire sur le cours des Maréchaux : une autorisation indispensable eu égard au statut de site classé du lieu retenu.

**Mercredi 31 janvier 2018** : La préfecture de région et la Conservation régionale des Monuments historiques ont donné leur accord sur le dossier d'implantation des bâtiments modulaires cours des maréchaux. L'ensemble des avis, accords et décisions attendus ont tous été rendus, et permettent maintenant au Conseil départemental d'avancer sur ce dossier en vue de l'implantation du collège modulaire à la rentrée 2018, pour tous les élèves du collège Saint-Exupéry (6e, 5e, 4e, 3e).

**Lundi 19 février 2018** : début des travaux sur le Cours des Maréchaux

**Lundi 5 mars 2018** : Lettre aux habitants co-signée par Charlotte Libert et Christian Favier sur le programme d'études complémentaires et d'essais de traitement destinés à définir le programme de dépollution

**Jeudi 12 avril 2018** : Comme s'y était engagée Madame le Maire de Vincennes, une réunion a lieu avec les représentants de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et Santé publique France et en présence du Département du Val-de-Marne et des services de l'Etat afin que les questions sanitaires soient abordées en toute transparence avec les personnes concernées par le collège et les bâtiments municipaux avoisinants (crèche, RAM, restauration de la maternelle Nord) et les riverains Une seconde analyse des résultats a été présentée. Vous pouvez télécharger les présentations synthétiques établies par Santé Publique France et l'Agence régionale de Santé pour cette réunion : [Présentation par Santé Publique France - réunion publique du 12 avril 2018 \(pdf - 252,42 ko\)](#) [Présentation par l'Agence régionale de santé Île-de-France - réunion publique du 12 avril 2018 \(pdf - 116,91 ko\)](#). Le rapport complet de Santé publique France relatif à la "Pertinence et faisabilité d'une étude épidémiologique ou d'une campagne d'imprégnation en lien avec une pollution à des solvants chlorés (TCE/PCE) dans le collège Saint-Exupéry et la crèche Liberté Vincennes (Val-de-

Marne)" est disponible sur son site internet: [invs.santepubliquefrance.fr](http://invs.santepubliquefrance.fr) . Par ailleurs une adresse est mise à disposition des Vincennois ayant des questions sur ces sujets : [ars-dd94-cssm\[at\]ars.sante.fr](mailto:ars-dd94-cssm[at]ars.sante.fr)

**Mardi 5 juin 2018** : premier Comité de suivi sur la situation de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry. Au titre de la transparence qui a prévalu dans la gestion de cette situation, la Ville, représentée par Madame le Maire de Vincennes, avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, représenté par Mme Évelyne Rabardel, vice-présidente chargée des collèges, ont tenu à réunir, en présence de Madame la sous-préfète du Val-de-Marne par intérim, de la directrice des services départementaux de l'Éducation, de l'Agence Régionale de Santé, l'ensemble des interlocuteurs concernés par l'actualité de cette situation. Cette réunion de travail a permis de rappeler le contexte et d'aborder ensuite les études de recherche de pollution et l'avancée de la construction du collège modulaire, cours des Maréchaux, avant un temps d'échanges et de questions/réponses. Une prochaine réunion de ce comité de suivi est d'ores et déjà prévue avant la fin de l'année 2018.

**Lundi 18 juin 2018** : Diffusion par le Conseil départemental d'un Carnet de chantier faisant le point sur la construction du collège modulaire provisoire, cours des Maréchaux.

**Lundi 3 septembre 2018** : rentrée scolaire pour les collégiens dans leur nouveau collège

**Vendredi 28 septembre 2018** : inauguration officielle du Collège provisoire

**Mardi 19 février 2019** : Le second Comité de suivi sur la situation de la pollutions des sols du collège Saint-Exupéry s'est tenu pour poursuivre la démarche de transparence et d'information qui a toujours été privilégiée dans la gestion de cette situation. Madame le Maire et Madame Évelyne Rabardel, Vice-Présidente du Conseil départemental chargée des collèges, ont présidé cette réunion en présence de Jean-Philippe Legueult, Sous-Préfet du Val-de-Marne, du Sénateur Laurent Lafon et de Dominique Le Bideau, Première Adjointe au Maire et Conseillère départementale. Le cabinet chargé des investigations dans les sols et mandaté par le Conseil départemental, a pu présenter les résultats des sondages effectués depuis plusieurs mois, les différentes méthodes de dépollution testées et les grandes orientations des différentes étapes à venir pour dépolluer le site. Un plan de gestion définitif et précis visant à déterminer les procédés utilisés pour dépolluer le site, devrait être finalisé avant l'été 2019 et l'engagement a été pris vis-à-vis des parents d'élèves, des représentants de l'Education nationale, des personnels et des riverains que toutes les précautions seraient mises en œuvre pour ces opérations à venir. S'agissant du temps nécessaire aux travaux de dépollution il n'est à ce stade pas encore précisément estimé mais Monsieur le Sous-Préfet, Madame Rabardel et Madame le Maire ont assuré l'ensemble des membres du Comité de suivi de leur intention de solliciter les partenaires institutionnels qui ont permis l'implantation du collège provisoire sur le Cours des Maréchaux, afin que l'autorisation accordée soit prolongée si cela est nécessaire.

**Mercredi 7 octobre 2020** : Le 7 octobre 2020 s'est tenu en mairie le troisième comité de suivi sur la situation de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry, en présence du maire Charlotte LibertAlbanel, d'Évelyne Rabardel, vice-présidente du Conseil départemental chargée des collèges, de M. le Sous-préfet Bachir Bakhti, du Sénateur Laurent Lafon, de Dominique Le Bideau, Conseillère départementale, de Pierre Lebeau, Premier adjoint, et d'Odile Séguret, Adjointe au maire chargée de l'Enfance. Conformément aux engagements pris par la Ville, conjointement avec le Département, cette réunion a permis de tenir informés les représentants des associations de riverains, des parents d'élèves, de suivi environnemental, et des personnels du collège, et d'échanger autour des questions posées par les participants. Quatre années pour dépolluer Concernant le plan de gestion, quatre années seront nécessaires pour mener à bien la dépollution du site selon le scénario proposé et qui fait consensus entre le Département et la Ville. Un scénario transmis à la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) : les services de l'État devraient faire un retour sur la faisabilité d'ici le début d'année 2021. Les budgets

annoncés pour l'opération s'élèvent à 17 à 21 millions d'euros HT. Le « fonds friche » récemment créé, suite au travail mené par la Commission d'enquête du Sénat sur la pollution des sols, présidée par le Sénateur Laurent Lafon, devrait selon l'État concerner le collège SaintExupéry et participer au financement des opérations de dépollution. Enfin, les démarches de renouvellement des demandes d'autorisation de maintien du collège provisoire cours des Maréchaux ont pu être présentées également lors de ce Comité de suivi.

**Jeudi 29 septembre 2022** : Le quatrième comité de suivi sur la situation de la pollution des sols du collège Saint-Exupéry, a lieu en mairie, en présence du sous-Préfet Bachir Bahti, du Président du Conseil départemental Olivier Capitanio, du Maire Charlotte Libert-Albanel, du Rectorat, des représentants des enseignants et de la principale du Collège, des représentants des parents d'élèves du collège et de l'association Vigilance Franklin. Cette réunion avait pour objectif de présenter et partager le scénario de dépollution retenu.

Une **réunion publique, le 20 octobre 2022**, informe les riverains de l'ensemble de ces éléments ([présentation disponible ci-dessous dans les documents à télécharger](#)). **Les riverains peuvent s'adresser par courriel à Odile Séguret, adjointe au maire de Vincennes chargée de l'enfance et vice-présidente du Conseil départemental - oseguret@vincennes.fr.**